

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2020

INFORMATION SUR LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES - (N° 2743)

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 5 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.